

# La clé de sécurité OTP (One Time Password) (mise à jour du 09/09/2010)

---

Vous avez reçu votre clé personnelle de sécurité OTP. Voici en quelques lignes un rappel de ce qui vous a été dit lors de la remise de cette clé.

Cette clé est personnelle, elle vous a été remise en mains propres.

Elle garantit un niveau de sécurité très élevé que l'on est en droit d'attendre pour toutes informations relatives à des personnes mineures.

Vous devez l'avoir sur vous dès que vous êtes à l'école. Vous êtes responsable de l'usage qui en est fait.

Vous conservez votre clé tant que vous restez au sein de l'académie d'Amiens. Tout changement d'affectation intra-académique n'entraîne qu'une mise à jour de vos droits d'accès aux applications qu'elle protège. Si vous quittez l'académie, vous devrez rendre votre clé.

La clé de sécurité génère un code à six chiffres qui est renouvelé toutes les minutes : **LE CODE DE CLE**

Ce code, associé au code secret (**CODE PIN**) que vous avez choisi lors de la remise de clé (4 à 6 chiffres), constitue le mot de passe (**PASSCODE**) indispensable pour accéder à l'application Base Elèves.

**PASSCODE = CODE PIN + CODE DE CLE**

Page d'accès au portail académique : <https://portail.ac-amiens.fr/info/si1d/>

## **Pour vous authentifier vous devez saisir :**

- Votre identifiant de messagerie électronique ou ID LDAP, que vous devez connaître mais que je peux vous redonner (*en général initiale du prénom en majuscule ou pas, suivie du nom avec initiale en majuscule ou pas*).
- Le PASSCODE

Cela vous permet à ce jour de visualiser votre **NUMEN** et de modifier votre mot de passe de messagerie académique personnelle du style [prenom.nom@ac-amiens.fr](mailto:prenom.nom@ac-amiens.fr)

Au moment de votre départ définitif, de votre cessation de fonction de directeur, d'une longue période d'absence ou à l'expiration de la clé de sécurité (voir au dos de la clé), vous devrez rendre celle-ci à l'inspecteur de l'Education nationale et signerez le bordereau de restitution. Si vous restez directeur dans l'académie, vous conserverez votre clé.

## **Perte, vol ou bris de la clé.**

Dans l'un de ces cas, vous devez appeler la plate-forme d'assistance afin de demander au plus vite la désactivation de votre clé.

## **Oubli du code PIN**

Vous devez impérativement appeler la plate-forme d'assistance qui, après authentification formelle de l'appelant procédera à la réinitialisation du code PIN.

## **Les outils d'assistance**

- Quel que soit le cas cité précédemment, prévenez d'abord le conseiller TICE de la circonscription.
- Téléphoner à la plate-forme d'assistance :
  - 0 810 00 21 23 (tarification locale) du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
  - 03 22 82 37 40 si vous appelez en dégroupage total
- FAX : 03 22 82 37 07
- Envoyer un courriel à la plate-forme d'assistance : [assistance@ac-amiens.fr](mailto:assistance@ac-amiens.fr)
- Se connecter au site web de la plate-forme d'assistance : <http://support.ac-amiens.fr>